



# Bienvenue à Sainte-Justine

Vous vous apprêtez à vivre un des moments les plus importants de votre vie : la naissance de votre enfant.

L'équipe de soins du Programme mère-enfant vous souhaite la bienvenue dans ses unités et vous assure de son soutien de tous les instants.

Notre unité comprend les chambres de naissance et les unités en post-partum.

## Une approche familiale

Nous privilégions et prodiguons des soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale. La mère, l'enfant et sa famille sont le centre de notre intérêt. Nos équipes qui dispensent des soins en interdisciplinarité, reconnaissent l'importance du soutien aux familles, de leur participation et des choix qu'elles effectuent.

Nous nous sommes dotés d'une politique en allaitement maternel qui vise à promouvoir, soutenir et protéger l'allaitement maternel. Soyez assurés de notre soutien face à votre choix d'alimentation du nouveau-né, quel qu'il soit.

## Partager la chambre avec votre bébé

Votre conjoint ou une autre personne significative, pourra vous accompagner au moment de l'accouchement et après la naissance de votre bébé.

Dès sa naissance, votre bébé cohabitera avec vous jusqu'à votre départ de l'hôpital. Ceci permet à la mère, au père et au bébé d'être le moins souvent et le moins longtemps possible séparés l'un de l'autre, parce qu'ils ont besoin l'un de l'autre. Cela vous permettra également de mieux connaître votre bébé et d'apprendre à répondre à ses besoins sous les conseils du personnel infirmier de l'unité.

Votre séjour à l'hôpital, après la naissance de votre bébé est de courte durée. Si votre accouchement se fait par voie naturelle, votre séjour à l'hôpital sera de deux jours ( 48 heures ). Dans le cas d'une césarienne, il sera de quatre jours ( 96 heures ). Proposez à vos proches et amis de vous visiter lorsque vous serez de retour à la maison. Vous pourrez ainsi profiter au maximum de ce temps court et précieux passé à récupérer et à mieux connaître votre nouveau-né.

*Note à l'intention de votre conjoint ou d'une personne significative qui vous accompagne au moment de l'accouchement : une douche est mise à leur disposition au 7<sup>e</sup> bloc 1. La lingerie est disponible à l'unité de soins.*



## Protéger bébé contre les infections

Le lavage des mains est le moyen le plus efficace de réduire le risque d'infection pour vous-même, votre bébé et votre entourage. Pour cette raison, il est recommandé à toute personne qui vous rend visite de se nettoyer les mains en entrant et en sortant de la chambre ainsi qu'après tout contact avec vous ou votre bébé.

Pour la santé de votre bébé et pour la vôtre, dites à vos proches de ne pas vous visiter s'ils présentent des signes d'infection ( ex. : rhume, mal de gorge, fièvre, toux, etc. ).

## Visite du conjoint

Votre conjoint a droit de visite 24 heures sur 24. ( La cohabitation avec le conjoint est permise uniquement dans les chambres privées ).

## Visite médicale

La visite médicale à la mère est effectuée par le gynécologue et son équipe tandis que le suivi du bébé est assuré par un pédiatre. Chacun autorisera respectivement le congé de la maman et du nouveau-né.

### Aide-mémoire



Lieu	Poste téléphonique
3 <sup>e</sup> bloc 5	4841
4 <sup>e</sup> bloc 1	4843
4 <sup>e</sup> bloc 2	4862
4 <sup>e</sup> bloc 3-5	4845
Pouponnière	4846
S.I.O	6797
Chef d'unité	6704

Par souci de confidentialité, nous ne donnons des nouvelles qu'aux parents ou tuteurs légaux. Nous vous demandons donc d'aviser vous-mêmes les membres de votre famille et vos amis.